

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le 1^{er} juillet, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 juin 2021

Etaient PRESENTS : M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme GUILMARD Elisabeth, Mme GUERAULT Jessica, M. GERAULT Didier, M. PLET Olivier, M. SOULARD Alain, Mme BOUSSELET Isabelle, M. SALLARD Mickaël, Mme DUTERTRE Clarisse, M. CAPS David

Était excusée : /

Mme BOUSSELET Isabelle a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 1^{er} juin 2021

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite ajouter un point à l'ordre du jour du conseil municipal, celui-ci est accepté à l'unanimité :

* Avenant au contrat de Marine BRAULT

1) Validation des devis de la Boulangerie

M. Le Maire présente un devis concernant l'installation d'un linéaire de vente à la boulangerie. À savoir qu'aucun frais n'ont été effectué depuis quelques années et que ce petit commerce, depuis sa reprise, il y a quelques mois, fonctionne très bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✚ De valider le devis de 15392€ HT de la société « Dépannage Fournil » pour l'achat d'un linéaire de vente, comprenant 1 vitrine réfrigérée, 1 tour à viennoiserie, 1 support caisse et un comptoir évènement.
- ✚ De valider également le devis de la climatisation pour un montant de 2 483.83€ HT.
- ✚ De charger Monsieur le Maire de réaliser les démarches correspondantes et signer tous les documents.

2) Mise en location du camion benne

M. le Maire suggère la location du camion benne pour rendre service à la population de CHARCHIGNÉ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- ✚ Permettre aux associations communales d'utiliser ce véhicule mais seulement pour leurs évènements associatifs.
- ✚ De charger Monsieur le Maire de réaliser les démarches correspondantes.

3) Déclaration d'intention d'aliéner :

✚ Parcelles ZM 143-156-144-146 : 21 rue de la bruyère

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de Maître Aurélien LOMBART, notaire à LASSAY-LES-CHATEAUX (53), une déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles situées au 21 rue de la bruyère et cadastrées ZM 143-156-144-146.

Cette déclaration d'intention d'aliéner intervient dans le cadre d'une vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De ne pas préempter sur le bien susvisé
- D'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision au mandataire (Maître Aurélien LOMBART) et à signer tous les documents correspondants.

4) Revoir la délibération pour le gardiennage de l'église (erreur de date)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur de date a été relevé sur la délibération du 1^{er} juin 2021.

Mme LEPLARD Monique et Mme RIOULT Andréa recevront bien chacune une indemnité égale à 239.93€ mais pour l'année 2021 et non 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ Autoriser Monsieur le Maire à signer les mandats correspondants.

5) Avenant au contrat de Marine BRAULT

Le contrat de Marine se termine le 6 juillet mais nous aurions besoins de quelqu'un pour effectuer le ménage au centre de loisirs pour épauler Christèle.

M. le Maire propose de garder Marine jusqu'au 30 juillet pour effectuer 3h de ménage par semaine au centre de loisirs.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- ✚ De prolonger le contrat de Marine à hauteur de 3h par semaine et ce jusqu'au 30 juillet.
- ✚ De charger M. le Maire des formalités nécessaires.

6) Indemnisation des deux stagiaires

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame PLET Léa et Monsieur CANU Nathan ont effectué un stage à la Mairie de CHARCHIGNE, aux espaces verts, encadrés par Monsieur GAUTRAIN Lucas. Il demande qu'à ce titre il soit délibéré du versement ou non d'une indemnité égale à 10€ par jours, pour l'aide apportée et leur motivation durant cette période.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De verser la somme de 50€ à Monsieur CANU Nathan présent sur 5 jours
- ✚ De verser la somme de 40€ à Madame PLET Léa présente sur 4 jours.
- ✚ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

7) Tirage au sort des jurés d'assises.

La mairie de Saint-Fraimbault-de-Prières étant désignée pour centraliser le tirage au sort des jurés d'assises, nous demande de procéder au tirage au sort de 2 jurés d'assises pour notre commune.

Le tirage au sort désigne :

- Mme RONCIN Sylvie, épouse PINGAULT, 8 rue des Cytises, sans emploi.
- M. GAUDINIÈRE André, 26 rue du Vallon Doré, retraité.

8) Bâtiment M. CRISON

Comme prévu lors du Conseil Municipale du 20 avril 2021, M. Le Maire revient sur l'achat du bâtiment de M. CRISON dans le centre bourg.

Le prix est de 93€/m² ferme, et la commune peut prétendre à une subvention de la région dans le cadre du plan de relance de 20% ainsi que de la DETR pour 30 %.

Le Maire propose un vote à bulletin secret aux conseillers. Le résultat après le vote est de 7 voix pour, 2 voix contre et 1 bulletin blanc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- ✚ De faire l'acquisition du bâtiment de M. CRISON pour 93€/m² hors frais de notaire.
- ✚ Charger Monsieur le Maire d'informer et signer avec M. CRISON, un accord écrit
- ✚ Charger Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires.

9) Devis T.E.M (Éclairage)

M. Le Maire présente un devis concernant le remplacement de lanternes et le déplacement de mats de l'éclairage public. IL propose un vote à main levée : 9 voix pour le remplacement de lanternes et déplacements de mats sur la route de la laiterie et de Saint-Julien-du-Terroux et 1 voix pour le remplacement seulement route de la laiterie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide donc :

- ✚ De valider le devis de 17151.43 HT de la société « DESSAIGNE » pour le remplacement de lanternes et le déplacement de mats de l'éclairage public.
- ✚ De charger Monsieur le Maire de réaliser les démarches correspondantes et signer tous les documents.

10) Tarifs de la cantine

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de voter les tarifs pour le restaurant scolaire de la commune pour l'année 2021/2022 afin qu'ils soient applicables dès la rentrée scolaire prochaine de septembre. À savoir que le repas nous est facturé 4.53€ par le foyer logement du Horps.

Après l'exposé du bilan de l'année 2019, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le maire, décide de procéder à un vote : 9 voix « pour » et 1 « abstention ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✚ De valider les tarifs de la cantine comme suit pour l'année scolaire 2019-2020 et ceci à compter du 1^{er} septembre 2021 :

TARIFS / Année scolaire	2020-2021	2021-2022
Repas enfants	3.90 €	3.95 €
Repas adultes	7.40 €	7.45 €
Repas enfants extérieurs (ALSH) et non scolarisés à Charchigné	5.30 €	5.30 €
Enfant prenant un repas préparé par ses parents à la cantine (cas d'allergies alimentaires ou nécessité du service)	0.60 €	0.60 €

11) Compte rendu de commission

- Commission Appel d'Offre

La commission, réunie le mardi 29 juin 2021, a décidé de retenir le devis de la sté EUROVIA remplissant tous les critères souhaités (qualitatifs, tarifaires et temporaires) concernant la route du Ham, la route du Brossay ainsi que les trottoirs, pour un montant de 122 468 € HT. Les travaux auront lieu avant l'hiver.

- Commission logement

* Mme CHARTRAIN Koraline a rendu les clefs de son logement lors de l'état des lieux de sortie du 29 juin 2021.

Elle est remplacée par Mme SAUNIER Julie qui a emménagé le 1^{er} juillet 2021.

* Les travaux de réfection du logement du 1 rue des Pas étant terminés, nous avons procédé à la demande de remboursement des frais (factures et loyers non perçus durant les travaux) auprès du notaire du défunt M. BAUDOT. Suite à cela nous avons remis le logement à la location.

* Le logement de Mme MARTEL Aline, 1 rue du Parc, est également remis à la location, à compter du 30 septembre au plus tard.

- Commission Affaires scolaires/périscolaires/Animation jeunesse

* Le centre de loisirs devrait accueillir entre 4 et 17 enfants durant le mois de juillet.

Des animations sont mises en place (tipis jeux d'eau etc. ...), un communiqué est passé via notre site. Une porte ouverte est organisée le 8 septembre 2021 et un article de presse est publié pour attirer un plus nombre d'enfants.

* L'école accueillera 50 élèves l'an prochain au lieu de 55 cette année (arrivée de nouveaux et départ des CM2 vers de nouvelles aventures).

* Le foyer des jeunes réouvre ses portes pour les vacances sous les mêmes conditions qu'auparavant.

* Le chantier argent de poche comptabilise 6 inscriptions.

- Aide aux associations

* Le comité des fêtes n'organise que le vide grenier sur la journée du dimanche 22 août 2021 de 6h à 18h. Les réservations d'emplacement sont à faire auprès d'Olivier PLET ou Sébastien MARTEL.

Il est annoncé que le comité des fêtes doit réélire un nouveau bureau.

- Commission communication

* Lors de leur réunion du mardi 8 juin 2021 la commission a mis en place une enquête publique à faire remplir par les habitants de la commune par rapport aux moyens de communication mis à disposition par la Mairie. Réponse attendue pour le 15 juillet 2021.

12) Questions diverses

* Le Kiosque organise une animation sur la commune : « *Sur le seuil de l'oïkos* »

Elle consiste à ce que les habitants de la commune ouvrent leur porte à 5 artistes au choix, afin d'y faire entrer histoires, chansons, magie etc..., gratuitement.

Ceci se déroulera le **Dimanche 18 juillet de 10h30 à 12h30**. Pour les personnes intéressées, L'inscription est à faire auprès de la mairie avant le **vendredi 16 juillet 12h**.

∞

* Le **14 mai 2021 à 5h33mns** est née **Alba, Romy, Adèle SUHARD** petite fille de **Noémie et Kévin**.

Noémie a demandé à passer à 80 % pendant 2 ans et sera absente tous les mercredis.

Comme prévu dans la délibération du 14 décembre 2015, pour la naissance d'un enfant, un employé communal avec au moins 1 an d'ancienneté, Noémie bénéficiera d'une participation de 50€ de la part de la mairie.

∞

* Mylène nous quittera en septembre pour son congé maternité et sera remplacée à partir du 16 août.

∞

* Les accotements des voies communales auraient besoin d'être fauchés.

Monsieur le Maire clos la séance à 23h15

Prochaine réunion du conseil municipal

- Le 7 septembre 2021 à 20h30



